



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



15 février 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le quinze février deux-mille-seize (15 février 2016) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MM Le conseiller Robert Bergeron
 Le conseiller Claude Nantel
 Le conseiller Patrice Charette
 Le conseiller Gaétan Marier

Étaient absents : MM. Le conseiller Claude Labonté
 Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 024.02.2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant :

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2016**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016;**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1. Mandat à l'Union des municipalités du Québec– Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2016;
 - 6.2. Autorisation pour aller en appel d'offres pour l'acquisition d'un camion dix roues neuf avec benne et équipement;
 - 6.3. Autorisation pour aller en appel d'offres pour la fourniture de pierre pour l'année 2016;



- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Office municipal d'habitation – acceptation des prévisions budgétaires 2016;
 - 7.2. Approbation des travaux relatifs à la subvention de 50 000 \$ obtenue dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – première tranche de 20 000 \$ pour l'année budgétaire 2015-2016;
 - 7.3. Approbation des travaux relatifs à la subvention de 10 000 \$ obtenue dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 7.4. Adoption de la politique numéro 2016-60 en matière de santé et sécurité;
 - 7.5. Approbation de l'état pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2016;
 - 7.6. Embauche d'un inspecteur en environnement;
 - 7.7. Embauche du responsable de l'horticulture pour la saison 2016;
 - 7.8. Embauche d'une préposée à l'horticulture pour la saison 2016;
 - 7.9. Nomination d'un directeur des travaux publics par intérim;
 - 7.10. Embauche d'un technicien en sports et loisirs;
 - 7.11. Approbation de la liste des documents à détruire au 31 décembre 2015;
 - 7.12. Participation de la Municipalité au projet Aventura;
 - 7.13. Étude de préfaisabilité de conversion des systèmes de chauffage par des systèmes à la biomasse forestière;
- 8. Travaux publics**
 - 8.1. Installation d'un lampadaire;
- 9. Urbanisme et environnement**
 - 9.1. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-01 concernant la propriété sise au 43 rue de la Poste, sur le lot 5010292 (0927-63-7578);
 - 9.2. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-002 concernant la propriété sise au 84 rue de la Gare sur le lot 5010312 (0927-67-9582);
 - 9.3. Mandat pour la réalisation de la carte touristique;
 - 9.4. Mandat pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage du lac Labelle;
 - 9.5. Achat de bacs 1100 litres;
 - 9.6. Mandat pour la réalisation d'une nouvelle statue du Curé Labelle;
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
 - 11.1. Système de sonorisation pour les salles municipales;
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**
- 15. Comptes**
 - 15.1. Approbation des comptes du mois de janvier 2016;
 - 15.2. Ratification de la liste des déboursés;
- 16. Varia**
- 17. Période de questions et réponses**
- 18. Levée de la séance ordinaire**

Adoptée



5. RÉS. 025.02.2016 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 soit approuvé tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

6.1 RÉS. 026.02.2016 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC- ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT- POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2016;

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;



Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant les taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée

6.2 **RÉS. 027.02.2016 AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES
POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DIX ROUES
NEUF AVEC BENNE ET ÉQUIPEMENT**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion dix roues neuf avec benne et équipement, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2016-02 préparés par la Municipalité.

Adoptée

6.3 **RÉS. 028.02.2016 AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES
POUR LA FOURNITURE DE PIERRE POUR L'ANNÉE
2016**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture de pierre pour l'année 2016, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2016-03 préparés par la Municipalité.

Adoptée

7.1 **RÉS. 029.02.2016 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – ACCEPTATION
DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

Que la contribution municipale prévue de 3 458 \$ (trois-mille-quatre-cent-cinquante-huit dollars) soit répartie en quatre versements égaux de 864,50 \$ (huit-cent-soixante-quatre dollars et cinquante cents) payable en février, avril, juillet et octobre 2016.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-52000 963.

Adoptée

**7.2 RÉS. 030.02.2016 APPROBATION DES TRAVAUX RELATIFS À LA
SUBVENTION DE 50 000 \$ OBTENUE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU
RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – PREMIÈRE
TRANCHE DE 20 000\$ POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE
2015-2016**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Montée des Paysans, Rivière-Maskinongé et Fleuribelle, pour un montant subventionné de vingt-mille dollars (20 000 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

**7.3 RÉS. 031.02.2016 APPROBATION DES TRAVAUX RELATIFS À LA
SUBVENTION DE 10 000 \$ OBTENUE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU
RÉSEAU ROUTIER**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Montée des Paysans, Rivière-Maskinongé et Fleuribelle, pour un montant subventionné de dix-mille dollars (10 000 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée



7.4 **RÉS. 032.02.2016** **ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2016-60 EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la politique numéro 2016-60 en matière de santé et sécurité et que celle-ci fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

Adoptée

7.5 **RÉS. 033.02.2016** **APPROBATION DE L'ÉTAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2016**

CONSIDÉRANT QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire protéger ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire trésorière de la Municipalité de Labelle a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le 2 juin 2016 conformément à l'article 1022 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière de la Municipalité de Labelle doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal approuve l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes portant les inscriptions :

Matricule	Ancien cadastre	Lot rénové
0128 37 4632	4-26, rg 12, canton La Minerve	5 223 862
0228 46 6050	31-A et 31-B, rg G, canton Joly	5 224 030
0328 86 4050	P-31-C, rg G, canton Joly	5 224 147
0427 41 1321	P-25-C, rg H, canton Joly	5 224 228
0428 94 5433	P-30-B, rg H, canton Joly	5 224 245
0530 46 4177	P-39-G, rg H, canton Joly	5 224 358
0530 46 4842	P-39-G, rg H, canton Joly	5 224 359
0622 02 3154 *	P-7-B, rg I, canton Joly	5 224 290
0521 88 7778 *	P-5-B, 5-B-19, P-5-B-35, 5-B-36, 5-B-37, P-5-B-38, 5-B-43, P-5-B-44, 5-B-45, P-6-B, 6-B-5, 6-B-6, 6-B-7, P-7-B, rg I, canton Joly	5 224 290
0629 60 3855	P-33-C, rg I, canton Joly	5 224 430
0827 07 7789	5-B-23, rg C, canton Joly	5 224 668
0927 47 5634		5 010 246
0927 97 4857		5 011 497



1025 39 3238		5 010 453
1026 46 1403		5 010 589
1123 09 7275		5 010 420 5 010 803
1326 29 7968		5 011 100
9813 26 3935	209, rg F, canton Labelle	5 224 832
9813 64 4069	80, rg J, canton Labelle	5 224 869
9816 43 0397	114, rg F, canton Labelle	5 225 015
9816 43 5854	115, 116, rg F, canton Labelle	5 225 016

* Suite à la réforme cadastrale, le 0622 02 3154 sera groupé sous peu avec le 0521 88 7778

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

ET

QUE Mme Marie-France Turpin, directrice des finances/directrice générale adjointe, soit mandatée à représenter la Municipalité de Labelle lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 2 juin 2016, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

Adoptée

7.6 RÉS. 034.02.2016 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Ouimet a travaillé pour le Service de l'urbanisme durant les dernières saisons estivales à la Municipalité et qu'il a réalisé un travail de qualité;

CONSIDÉRANT QUE sa formation et son expérience de travail sont des atouts au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT sa connaissance du territoire de Labelle;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher M. Martin Ouimet à titre d'employé temporaire, tel que prévu à l'article 4.05 de la convention collective en vigueur. M. Ouimet agira à titre d'inspecteur en environnement relativement à l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement, les installations septiques et à la correspondance de suivi et les avis et les constats d'infractions. Il sera rémunéré au taux horaire prévu à la convention collective à raison de 35 heures par semaine pour une période maximale de 40 semaines devant débuter le ou vers le 7 mars 2016.

D'attribuer à M. Martin Ouimet le titre de fonctionnaire désigné adjoint chargé de l'administration et l'application des règlements d'urbanisme, au sens de l'article 3.1.1 du règlement numéro 2002-54 relatif à l'application des règlements d'urbanisme, ainsi qu'à tout autre règlement municipal.

Adoptée



7.7 **RÉS. 035 .02.2016 EMBAUCHE DU RESPONSABLE DE
L'HORTICULTURE POUR LA SAISON 2016**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Lapointe possède une formation et de l'expérience dans le domaine de l'horticulture;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lapointe a travaillé pour le service de l'horticulture de la municipalité et a relevé avec efficacité ces fonctions;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher monsieur Éric Lapointe comme responsable de l'horticulture pour une période de 31 semaines à 40 heures par semaine, débutant vers le 11 avril 2016 selon les besoins et de la période de fonte des neiges, et ce, suivant son contrat de travail.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

7.8 **RÉS. 036.02.2016 EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À L'HORTICULTURE
POUR LA SAISON 2016**

CONSIDÉRANT QUE Mme Annie Sauriol a travaillé à titre de préposée à l'horticulture au cours des dernières saisons estivales à la Municipalité et qu'elle a réalisé un travail de qualité;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher Mme Annie Sauriol à titre d'employée temporaire, tel que prévu à l'article 4.05 de la convention collective en vigueur. Mme Sauriol agira à titre de préposée à l'horticulture pour la saison estivale 2016 au taux horaire prévu à la convention collective à raison de 40 heures par semaine pour une période maximale de 27 semaines devant débuter le ou vers le 11 avril.

Adoptée

7.9 **RÉS. 037.02.2016 NOMINATION D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a remis sa démission le 6 janvier 2016 et que le conseil désire évaluer ce poste avant de procéder à son remplacement;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Blais s'acquitte des fonctions de directeur du service depuis le 6 janvier 2016;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'entériner et de nommer M. Pierre Blais à titre de directeur du Service des travaux publics par intérim en attendant que le conseil statue sur le poste à combler et qu'une nouvelle embauche soit réalisée.

Adoptée

7.10 RÉS. 038.02.2016 EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN SPORTS ET LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'UN poste de technicien en sports et loisirs a été affiché;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées pour combler ce poste;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher Monsieur Nicolas Bottreau comme technicien en sports et loisirs. Son horaire de travail sera d'une vingtaine d'heures par semaine, à l'année, selon les besoins du service et cet employé pourra être appelé à travailler de soirs et de fins de semaine.

D'autoriser la directrice générale à signer un contrat de travail avec M. Bottreau pour et au nom de la Municipalité pour la période d'essai de six mois.

Adoptée

7.11 RÉS. 039.02.2016 APPROBATION DE LA LISTE DES DOCUMENTS À DÉTRUIRE AU 31 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle possède un plan de classification selon le Guide de gestion des documents municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les documents à détruire au 31 décembre 2015 tel que présenté sur la liste ci-jointe respectent les délais de conservation du Guide de gestion des documents municipaux;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil approuve la liste des documents à détruire suivant la liste jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduite et autorise la directrice générale à détruire lesdits documents.

Adoptée

7.12 RÉS. 040.02.2016 PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET AVENTURA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà prévu à son budget une somme de 20 000 \$ à titre de participation au projet Aventura présenté par la Chambre de commerce de Labelle;

CONSIDÉRANT QU'une somme additionnelle de 20 000\$ est nécessaire pour la réalisation du projet;



CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de Labelle a accepté d'augmenter sa participation au projet de 5 000 \$ et que la Corporation de Développement économique de la MRC des Laurentides a également accepté de participer à ce projet avec une contribution de 5 000 \$;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que La Municipalité de Labelle accepte de bonifier sa participation au projet Aventura de la Chambre de commerce de Labelle de 10 000 \$, soit un total de 30 000 \$, et que cette somme soit payée sur présentation de pièces justificatives.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même l'excédent de fonctionnement non affecté, projet Réalité augmentée, poste budgétaire 03-31000-000.

Adoptée

7.13

**RÉS. 041.02.2016 ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ DE CONVERSION DES
SYSTÈMES DE CHAUFFAGE PAR DES SYSTÈMES À
LA BIOMASSE FORESTIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE Service Forêt-Énergie(SFE), une filiale de la Fédération québécoise des coopératives forestières, a réalisé une évaluation du potentiel de conversion des systèmes de chauffage actuels par des systèmes à la biomasse forestière pour plusieurs bâtiment institutionnels et commerciaux sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'il ressort de cette évaluation qu'une telle conversion pourrait potentiellement être profitable pour le centre communautaire de Labelle, le CLSC et l'École Le Tremplin, mais qu'une étude de pré faisabilité s'avère nécessaire avant d'aller plus loin dans ce dossier;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que La Municipalité de Labelle accepte de participer à une étude de pré faisabilité de conversion des systèmes de chauffage actuels par des systèmes à la biomasse forestière conjointement avec la Commission scolaire des Laurentides et le propriétaire du bâtiment où est situé le CLSC de Labelle au montant approximatif de 2 500 \$, à partager entre les trois partenaires.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le poste budgétaire 02-70120-419.

Adoptée

8.1

RÉS. 042.02.2016 INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De demander à Hydro-Québec de faire installer une tête de lampadaire sur le poteau situé près du 75, rue Alarie afin d'éclairer le sentier nouvellement aménagé.

Que la Municipalité fournisse la tête de lampadaire à Hydro-Québec.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises au poste budgétaire 02-34000-521.

Adoptée

9.1 RÉS. 043.02.2016 DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2016-001 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 43 RUE DE LA POSTE, SUR LE LOT 5010292 (0927-63-7578)

CONSIDÉRANT QUE la demande est située à l'intérieur d'une zone de PIIA définie par le règlement numéro 2015-253;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à remplacer le revêtement extérieur de la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur de canexel brun s'harmonise avec les briques de la maison,

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur doit aussi s'agencer avec le revêtement extérieur brun foncé existant sur les murs latéraux si aucune modification du revêtement extérieur n'est prévue sur ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs du règlement 2015-253, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution 003.01.2016 du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de PIIA;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-001 du secteur noyau villageois pour un revêtement de couleur brune sur la façade du bâtiment principal.

Le tout tel que présenté à la propriété suivante :

- Lot numéro 5010292, situé au 43 rue de la Poste.

Adoptée



9.2 **RÉS. 044.02.2016** **DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2016-002 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SISE AU 84 RUE DE LA GARE, SUR LE LOT 5010312 (0927-67-9582)**

CONSIDÉRANT QUE la demande est située à l'intérieur d'une zone de PIIA définie par le règlement numéro 2015-253;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à poser une clôture de bois dans la cour arrière située sur la rue du Dépôt;

CONSIDÉRANT QUE la clôture permettra de protéger le bas des arbres des chevreuils;

CONSIDÉRANT QUE la clôture amènera une plus grande intimité de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la clôture sera de couleur rouge vin qui s'intègre aux couleurs de la Gare de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale répond aux normes de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé répond aux objectifs du règlement 2015-253, intitulé Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la résolution 004.01.2016 du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de PIIA;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-002 du secteur de la Gare pour une clôture de bois de couleur rouge vin en cour arrière située sur la rue du Dépôt.

Le tout tel que présenté à la propriété suivante :

- Lot numéro 5010312, situé au 84, rue de la Gare

Adoptée

9.3 **RÉS. 045.02.2016** **MANDAT POUR LA RÉALISATION DE LA CARTE TOURISTIQUE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la carte touristique de Labelle et de réaliser des impressions ;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été sollicitées pour réaliser le mandat;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:



De mandater l'entreprise Imprimerie Léonard au montant de 2869 \$ plus taxes pour réaliser l'infographie de la carte touristique de Labelle ainsi que 10 000 copies.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-62200-345.

Adoptée

9.4 RÉS. 046.02.2016 MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DU BARRAGE DU LAC LABELLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages de soumettre au Centre d'expertise hydrique du Québec une étude d'évaluation de la sécurité du barrage du lac Labelle;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes ont été sollicitées pour réaliser le mandat;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De mandater la firme Hydro Sys experts-conseils au montant de 17152 \$ plus taxes pour réaliser l'étude d'évaluation de la sécurité du barrage du lac Labelle conformément à la Loi.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-46000-411.

Adoptée

9.5 RÉS. 047.02.2016 ACHAT DE BACS 1100 LITRES

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De procéder à l'acquisition, par l'entremise de la MRC des Laurentides, de bacs 1100 litres pour la collecte des matières résiduelles, au coût maximal de 16 000 \$.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-45110-649.

Adoptée

9.6 RÉS. 048.02.2016 MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UNE NOUVELLE STATUE DU CURÉ LABELLE

CONSIDÉRANT QU'en 2016 c'est l'anniversaire du 125^e de la mort du Curé Labelle;

CONSIDÉRANT QUE sa statue nécessite des réparations majeures ou son remplacement;

CONSIDÉRANT QU'il a été recommandé de remplacer la statue, car sa durée de vie est très limitée à cause d'infiltration d'eau;



CONSIDÉRANT QUE la fibre de verre représente des avantages et une avenue intéressante pour le remplacement de la statue;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De mandater Guy Cyr Fibre de verre enr. au montant de 7800 \$ plus taxes pour réaliser une nouvelle statue du Curé Labelle en fibre de verre comprenant le moule.

Qu'une avance de 50% du montant du contrat puisse être versée après la vérification et l'acceptation du portrait avant la fabrication de la moulure.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds de parcs et terrains de jeux, poste budgétaire 02-70150-521.

Adoptée

11.1 **RÉS. 049.02.2016 SYSTÈME DE SONORISATION POUR LES SALLES
MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire s'équiper d'un système de sonorisation portatif pour ses besoins lors d'événements;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner l'achat d'un système de son portatif au montant de 826,26\$;

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même l'excédent de fonctionnement non affecté, projet équipement de sonorisation, poste budgétaire 03-31000-000.

Adoptée

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

15.1 **RÉS. 050.02.2016 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
JANVIER 2016**

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant cent-sept-mille-deux-cent-soixante-trois dollars et quatre-vingt-onze cents (107 263,91\$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :



➤ Club de ski de fond de Labelle	3 000,00 \$
➤ Compass Minerals Canada corp	20 440,92 \$
➤ CRSBP des Laurentides	6 922,21 \$
➤ Evoqua Water technologie Ltd	2 438,62 \$
➤ H2O – Gestion de piscine, plages et spas	7 764,57 \$
➤ Langevin Francis (<i>plan d'intervention</i>)	2 000,00 \$
➤ Machabée automobiles inc.	5 137,12 \$
➤ Machinerie St-Jovite inc.	4 567,87 \$
➤ Miljours Jacques (<i>plancher céramique</i>)	3 302,11 \$
➤ Momentum arts & technologie	2 089,67 \$
➤ MRC des Laurentides	3 041,76 \$
➤ Municipalité de La Minerve	11 031,97 \$
➤ Union des municipalités du Québec	5 139,29 \$

Adoptée

15.2 RÉS. 051.02.2016 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
 APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de cent-quatre-vingt-dix-sept-mille-neuf-cent-huit dollars et cinquante-sept cents (197 908,57 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 4773 à 4817 et les numéros de chèques de 38568 à 38588 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Brian Tyler (<i>artiste</i>)	3 750,00 \$
➤ Miljours Jacques (<i>plancher céramique</i>)	3 302,11 \$
➤ Miljours Jacques (<i>plancher hôtel de ville</i>)	11 100,23 \$
➤ Hydro-Québec	3 042,59 \$
➤ Hydro-Québec	2 088,92 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	11 587,86 \$
➤ Pitneyworks	3 470,91 \$
➤ 9077-2146 Québec inc. (<i>déneigement</i>)	35 765,69 \$
➤ 139297 Canada inc. (<i>location chargeur et garage</i>)	2 299,50 \$
➤ Comité des loisirs	4 000,00 \$
➤ L'Industrielle Alliance	22 603,86 \$
➤ Lapointe Éric et Legault Hugues (<i>patinoire</i>)	5 875,00 \$
➤ Maison des jeunes de Labelle	3 000,00 \$
➤ Municipalité de La Minerve	11 914,00 \$
➤ SSQ Société d'assurance-vie inc.	5 143,65 \$
➤ Hydro-Québec	2 515,88 \$
➤ Hydro-Québec	6 647,21 \$
➤ Sonic CO-OP/FCDQ carte	10 521,91 \$
➤ Commission administrative des régimes	2 195,34 \$
➤ Ministre du revenu du Québec	13 104,42 \$
➤ Receveur général du Canada	15 772,44 \$

Adoptée

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS



18. **RÉS. 052.02.2016** **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 29.

Adoptée

_(original signé)_____

Gilbert Brassard
Maire

_(original signé)_____

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé)_____

Gilbert Brassard
Maire